



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## permis de conduire

Question écrite n° 62716

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les mesures visant à aider les jeunes à financer leur permis de conduire. Il avait désigné un parlementaire, Jean-Michel Bertrand, pour réfléchir aux différentes possibilités et ce dernier a présenté un rapport de 38 propositions pertinentes et argumentées. Alors que les jeunes et professionnels concernés attendaient les mesures concrètes résultant de ces propositions, le Premier ministre a annoncé le 11 février deux mesures, le permis de conduire à un euro par jour et une aide financière pour les jeunes en apprentissage d'un tiers du coût du permis. Si ces mesures sont intéressantes, elles sont très loin de prendre en compte le contenu très riche du rapport précité. Il souhaiterait savoir si des démarches sont en cours pour étudier l'application des propositions contenues dans le rapport de M. Bertrand.

### Texte de la réponse

Premier examen de France, par le nombre de personnes concernées chaque année, le permis de conduire est perçu par beaucoup de Français comme difficile à obtenir, en raison du coût et des modalités de la formation, notamment pour certaines catégories de jeunes ne disposant pas encore de revenus professionnels. Conscient de cette situation, il a été confié en juillet dernier au député Jean-Michel Bertrand, maire de Bourg-en-Bresse (Ain) et membre du Conseil national de sécurité routière, une mission relative à l'accès des jeunes au permis de conduire. Au terme d'un travail de six mois au cours duquel il a auditionné les différents acteurs de ce dossier complexe (administrations, écoles de conduite, banques, associations, ...), Jean-Michel Bertrand a présenté son rapport au Premier ministre le 22 mars dernier. Le Gouvernement s'est d'ores et déjà inspiré du travail de M. Bertrand pour annoncer deux mesures financières déterminantes. La première concerne le permis à 1 euro par jour, dont l'objectif est de permettre l'étalement du coût du permis sur plusieurs mois en évitant au jeune de devoir supporter au début de sa formation un apport de fonds important. La deuxième mesure s'adresse spécifiquement aux apprentis, dont le besoin de permis de conduire est le plus urgent pour accéder à un emploi. Pour mettre en oeuvre ce dispositif, une mission préparatoire a été confiée à deux hauts fonctionnaires. Le rapport remis par Jean-Michel Bertrand comporte de très nombreuses autres propositions susceptibles d'être mises en oeuvre à court ou moyen terme. Le Gouvernement entend examiner leur faisabilité, en étroite concertation avec les milieux professionnels concernés, en valorisant tout particulièrement celles qui visent à améliorer l'apprentissage de la conduite, grâce en particulier à la « conduite accompagnée », et les conditions de passage de l'examen. L'instauration d'une garantie financière pour les établissements d'enseignement à la conduite fait actuellement l'objet de réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (établissements financiers, établissements d'enseignement à la conduite, service de l'État...) dans le cadre de la mission susvisée.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 62716

**Rubrique** : Sécurité routière

**Ministère interrogé** : équipement

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 avril 2005, page 3633

**Réponse publiée le** : 16 août 2005, page 7906